



PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHAGRILOUE
au titre de la rubrique n°2781-2-b de la nomenclature des installations classées
pour la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation
se situant au lieu-dit « La Croix Couverte » sur la commune de LOUE

Par arrêté n°DCPPAT 2019-0274 du 6 décembre 2019, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par la société METHAGRILOUE dont le siège social se situe « La Croix Couverte » 72540 LOUE, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°2781-2-b de la nomenclature des installations classées, pour la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « La Croix Couverte » sur la commune de LOUE.

Le projet prévoit l'exploitation d'une unité de méthanisation et d'une unité de compostage et le stockage de biométhane avec notamment :

- réception et traitement d'effluents d'élevage (fumiers et lisiers) : 16807 tonnes ;
- réception et traitement de cultures (maïs ensilage et cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)) et pailles : 4600 tonnes ;
- réception et traitement d'autres déchets (déchets d'aliments, graisses, déchets verts) : 4140 tonnes ;
- l'épandage concernant les communes d'AMNE-EN-CHAMPAGNE, AUVERS-SOUS-MONTFAUCON, BRAINS-SUR-GEE, BRULON, CHASSILLE, CHEMIRE-LE-GAUDIN, CRANNES-EN-CHAMPAGNE, EPINEU-LE-CHEVREUIL, JOUE-EN-CHARNIE, LONGNES, LOUE, MAIGNE, MAREIL-EN-CHAMPAGNE, SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE, SAINT-DENIS-D'ORQUES, SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE, TASSILLE et VALLON-SUR-GEE.

Le dossier est mis à la consultation du public

du lundi 30 décembre 2019 au lundi 27 janvier 2020 inclus
à la mairie de LOUE

et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe

www.sarthe.gouv.fr

(rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune de LOUE)

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie de LOUE**, adresse, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

Lundi, Mardi et Jeudi : de 09h00 à 12h00

Mercredi et Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Samedi : de 09h00 à 12h00 (accueil ouvert uniquement le 1er samedi du mois).

(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** (pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.